

ANNEXE AU RAPPORT n°5583

Commission permanente du 13 avril 2023

Contexte de l'action

Le dispositif Logipsy 67 a été créé en 2018 par le Conseil départemental du Bas-Rhin.

Il s'agit d'un dispositif innovant déployé sur le territoire bas-rhinois de la Collectivité européenne d'Alsace et visant à favoriser l'accès ou le maintien dans le logement pour toute personne dont l'accès ou le maintien est compromis en raison de problématiques de santé psychique ou psychiatrique.

Cela fait partie des besoins essentiels et constitue l'un des principaux leviers de l'insertion de toute personne en situation de difficulté, au même titre que l'accès à un emploi et à la santé.

Bilan du dispositif

L'ARSEA - Association ESPERANCE est tenue de réaliser, deux fois par an à minima, une évaluation quantitative et qualitative des demandes, de leur acceptation et de l'impact des aides sur le déblocage des situations.

Depuis le démarrage de l'action en octobre 2018, 199 dossiers ont été présentés. 145 de ces dossiers ont bénéficié d'une aide financière permettant à 102 personnes d'être maintenues dans un logement et à 43 personnes d'accéder à un logement. Sans les aides financières attribuées, 23 personnes auraient été expulsées de leur logement en raison de nuisances liées à l'encombrement de celui-ci.

En 2022, 40 personnes ont été prises en charge, pour un montant total de 36 000 €.

Les financements ont fait levier en permettant aux personnes de rester dans leur logement, mais également de bénéficier d'un accompagnement global et/ou de reprendre un parcours de soins à l'issue des aides attribuées, permettant des garanties minimales quant à la non reproduction de la problématique.

Les 36 000 € ont été utilisés à titre d'exemple pour le nettoyage d'un logement, le désencombrement d'un logement, l'intervention d'une aide-ménagère, le paiement d'une caution/d'un loyer, d'une facture d'électricité, la participation à l'achat d'électroménager, l'avancement d'un dépôt de garantie, l'aide au financement d'un déménagement, l'aide au financement de travaux de remise en état du logement.